



Mise à jour du 31/08/2021
et révisable suite à
l'évolution de la crise sanitaire

Protocole d'accueil Au 01/09/2021 École Notre-Dame du Sacré Cœur PRINQUIAU

CONTEXTE

Au cours de la précédente année scolaire, les écoles et établissements scolaires ont pu accueillir les élèves pour un enseignement en présence la quasi-totalité de l'année. Cela a été rendu possible par la mise en œuvre d'un protocole sanitaire strict arrêté en lien avec les autorités sanitaires et sur la base notamment des avis rendus par le Conseil scientifique et le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires. Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- niveau 1 / niveau vert ;
- niveau 2 / niveau jaune ;
- niveau 3 / niveau orange ;
- niveau 4 / niveau rouge.

Voir la synthèse dans le document joint. Au 01/09/21 Nous sommes au niveau 2



Voici le protocole d'accueil des élèves, il se présente sous la forme d'une Foire Aux Questions avec différents thèmes :

- conditions et règles d'accueil
- hygiène et mesures sanitaires
- Récréations
- cantine et périscolaire
- Rôle des parents

conditions et règles d'accueil

Quand mon enfant ira-t-il à l'école ?

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Quelles sont les horaires ? Nous conservons les horaires habituels.

HORAIRES (lundi, mardi, jeudi et vendredi):		
Matin	<u>Ouverture du portail : 8h40</u> <u>Début de la classe : 8h50</u> <u>Fin de la classe : 12h05</u>	<i>Merci de veiller au strict respect des horaires</i>
Après-midi	<u>Ouverture du portail : 13h20</u> <u>Début de la classe : 13h30</u> <u>Fin de la classe : 16h30</u>	

Comment se réalisera la dépose ou récupération de mon enfant à l'école ?

Un protocole strict sera à respecter lors de la dépose et récupération de son enfant. La municipalité et l'école demandent aux parents de ne pas se regrouper aux abords de l'établissement.

L'organisation retenue à la rentrée est la suivante :

<i>Classe de Adeline Geslin, Anne-Christine Rignault</i>	<i>Classe de Stéphane Mouster, d'Emilie Rossignol et de Marie Gérard</i>	<i>Classe de Marina Rivalland, d'Amélie Rousset et d'Angélique Legland</i>
Entrée et sortie par le portail jaune. Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'école. Lavage des mains au niveau des toilettes en haut de la cour.	Entrée et sortie par le grand portail gris (rue de La Nouée Mulette). Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'école. Lavage des mains dans les toilettes du haut de la cour maternelle.	Entrée et sortie par le portail blanc (rue de La Ramée) Les parents de PS et MS sont autorisés à rentrer dans l'enceinte de l'école pour déposer leur enfant dans le hall d'accueil des classes. Il est impératif de venir avec un masque , de procéder à une hygiène des mains avec le gel hydro-alcoolique à disposition à l'entrée et de respecter dans la mesure du possible la distanciation. Lavage des mains : <ul style="list-style-type: none"> • PS : par les accompagnants, dans les sanitaires près de la classe de PS • MS : par les accompagnants, dans les sanitaires près de la classe de MS • Classe de GS-CP : les élèves se regroupent sur la cour et le lavage des mains sera assuré par l'enseignante avant l'entrée en classe.

Chaque enfant d'une même fratrie est à déposer en fonction de son lieu d'accueil.

Pour la rentrée, ce jeudi 02 et vendredi 03/09, nous acceptons les deux parents puis à compter du 06/09, un seul des deux parents est autorisé à accompagner son enfant dans l'enceinte de l'école.

Mon enfant prend les transports, comment cela va se passer ?

Informations sur le site : <https://aleop.paysdelaloire.fr/>

Un enseignant ou une ASEM avec un personnel municipal accompagnera les élèves aux horaires habituels en empruntant le cheminement habituel.

hygiène et mesures sanitaires

Quelles sont les règles sanitaires appliquées ?

- **Distanciation physique :**
 - Dans les espaces clos (salles de classe, salle de motricité...), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.
 - Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.
- **Les gestes barrières** rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.



- Le lavage des mains
- Le port d'un masque « grand public » de catégorie 1 par les adultes
- Le port d'un masque « grand public » de catégorie 1 par les élèves dès le CP
- Renforcement de l'aération des locaux
- La limitation du brassage des élèves

Quand mon enfant devra-t-il se laver les mains ?

Selon le protocole, votre enfant devra se laver les mains à minima :

- ✓ à son arrivée dans l'école
- ✓ avant et après chaque repas
- ✓ avant et après les récréations
- ✓ après un passage aux toilettes
- ✓ le soir, dès son arrivée au domicile

Mon enfant pourra-t-il apporter du gel hydroalcoolique ?

Non. Un flacon sera disposé dans chaque salle de classe. L'utilisation de ce gel se fera sous la surveillance d'un adulte. En aucun cas un enfant utilisera seul le GHA.

Les adultes porteront-ils un masque ?

Oui, tous les adultes de l'école porteront un masque catégorie 1 dans les locaux.

Mon enfant devra-t-il porter un masque ?

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire
- pour les élèves des écoles élémentaires (= CP au CM2), des collèges et des lycées, le port du masque « grand public » catégorie 1 est obligatoire dans les espaces clos.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants (à partir du CP) à raison de 2 masques par jour. Merci d'informer vos enfants sur la bonne utilisation d'un masque.

Changement du masque :

- pour les élèves mangeant à la maison, changement au domicile
- pour les élèves mangeant au restaurant scolaire, prévoir 2 petits sacs (type congélation par exemple), un avec le masque propre et un pour le masque usagé. Votre enfant ira à la cantine avec ses deux sacs, une fois installé à table, il rangera le masque qu'il a porté la matinée dans le sac dédié à cet effet puis une fois son repas terminé, il mettra le masque contenu dans l'autre sac qui contient le masque propre pour l'après-midi.
- Avant de sortir en récréation votre enfant pourra laisser son masque sur sa table en le manipulant uniquement avec les élastiques et en déposant la face extérieure sur la surface de la table.

Le masque sera aussi porté par les enfants lors des sorties de l'établissement (12h05 et 16h30), les distanciations ne pouvant être respectées.

Aussi, merci de prévoir dans le cartable un masque supplémentaire en cas de besoin (perte, casse,...).

À quelle fréquence les locaux seront-ils nettoyés ?

Le nettoyage des locaux est une composante essentielle dans la lutte contre la propagation du virus. Les sols et tables seront nettoyés une fois par jour. Une désinfection plusieurs fois par jour sera réalisée sur les points fréquemment touchés :

- ✓ sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs...
- ✓ points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs

Les savons et essuie-mains seront réapprovisionnés aussi souvent que nécessaire.

L'ampleur de la tâche nous oblige à revoir l'organisation du planning des ASEM qui seront un peu moins disponible auprès des élèves.

À quelle fréquence les locaux seront-ils aérés ?

Les salles de classes seront aérées par une ouverture des fenêtres et des portes avant l'arrivée des élèves, durant les récréations, pendant la pause repas quand les enfants auront quitté la classe et en fin de journée.

Une aération de quelques minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

Limitation du brassage des élèves : fonctionnement ?

Préconisations du protocole nationale : La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. En fonction de leur taille, les écoles et établissements

scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau). Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle).

Ainsi pour notre école, 3 groupes distincts seront constitués et nous éviterons au maximum le brassage entre ces groupes :

- Groupe 1 : classe de Mme Rivalland (PS) + classe de Mme Roussel (MS)
- Groupe 2 : classe de Mme Legland (GS-CP) + classe de Mme Rossignol (CP-CE1) + Classe de M. Mouster (CE1-CE2) + classe de Mme Gérard (CE2)
- Groupe 3 : classe de Mme Rignault (CM1) + classe de Mme Geslin (CM2)

Récréations

Organisation des récréations ?

Les horaires des récréations restent inchangés :

10h10-10h25 et 14h45-15h pour les CP au CM2

11h-11h30 et 15h45-16h15 pour les maternelles

Chaque groupe effectuera sa récréation sur une zone de la cour spécifique, sans brassage avec un autre groupe.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé si un nettoyage quotidien est assuré (ou après une période sans utilisation d'environ 12 heures). La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

cantine et périscolaire

Il convient de contacter directement l'accueil périscolaire les Marsupilamis pour toutes questions relatives à son organisation ; concernant le restaurant scolaire il faut vous rapprocher de la mairie.

Rôle des parents

Quel rôle vais-je jouer, moi, parent ?

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le chef d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

Symptômes évocateurs d'un COVID-19 :

Survenue brutale d'un ou plusieurs des signes cliniques suivants :

- infection respiratoire aiguë avec fièvre ou sensation de fièvre
- fatigue inexpliquée
- douleur musculaire inexpliquée
- maux de tête inhabituels
- diminution ou perte du goût ou de l'odorat
- diarrhée
- altération de l'état général
- une rhinite seule n'est pas considérée comme un symptôme évocateur de Covid-19.